



**ARRETE DE FERMETURE TERRAINS**  
**DU STADE DES MARAICHERS**  
**N° AR060225-28 DU JEUDI 06 FEVRIER 2025**

Le Maire de la Commune de SAINT-QUENTIN LA POTERIE :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les fortes pluies annoncées dans les prévisions de Météo France le samedi 08 février 2025 ;

CONSIDERANT que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des matchs sur le terrain,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Les entraînements et rencontres de football et de rugby sont interdits sur les stades municipaux le samedi 08 février 2025 en raison des intempéries.

Article 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard et à Messieurs les Présidents des Associations Sportives.

Le Maire,  
Yvon BONZI

Certifié exécutoire suite publication le

07.02.2025

